

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2026

---

PROTÉGER L'EAU POTABLE - (N° 2308)

Rejeté

N° CD32

## AMENDEMENT

présenté par

M. Humbert, M. Blairy, Mme Bouquin, M. Dutremble, M. Evrard, M. Guibert, M. Houssin,  
Mme Lechanteux, M. David Magnier, M. Marchio, M. Markowsky, Mme Ménaché, M. Meurin,  
Mme Roullaud et Mme Sabatini

-----

### ARTICLE PREMIER

I. – À la première phrase de l'alinéa 14, substituer au mot :

« nuire »,

les mots :

« porter atteinte ».

II. – À la première phrase du même alinéa 14, substituer au mot :

« indirectement »,

le mot :

« non ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement est un amendement de réécriture de l'alinéa 14 du présent texte qui est trop rigide, peu adapté aux situations par essence diverses et très peu nuancé.

Tout d'abord, il est effectivement à déplorer que sur les près de 33 000 captages d'eau potable en France, 1150 sont classés comme prioritaires car régulièrement pollués.

Face à cette situation, des mesures concrètes doivent être prises.

Cependant, limiter ou interdire n'est pas la solution en matière d'occupation des sols et d'utilisation d'intrants.

Il conviendrait plutôt d'inciter mais pas de contraindre, surtout dans les points les plus dégradés.

Pour ce faire, un certain nombre de mécanismes et dispositifs tels que les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) ou encore les Mesures agroenvironnementales et Climatiques (MAEC) existent et ont fait leur preuve avec des résultats concrets.

Il convient donc de renforcer le déploiement de ces outils qui fonctionnent pour protéger la qualité de l'eau potable.

L'impétueuse nécessité de préservation de la qualité de l'eau potable pour les Français ne doit cependant pas être un prétexte pour stigmatiser un secteur d'activité qui souffre énormément : l'agriculture.

Or, l'alinéa 14 tel que rédigé dans le présent texte laisse penser que les agriculteurs sont les uniques responsables de la pollution de l'eau en France, ce qui n'est absolument pas le cas.

Les agriculteurs ont consentis de nombreux efforts qui doivent être salués en matière d'utilisation d'intrants.

L'amélioration de la qualité de l'eau en France passera nécessairement par un accompagnement renforcé du secteur agricole.